
**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3775

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – COFFRE-FORT ELECTRONIQUE

Coffre-fort électronique

Suite à la communication faite sur la mise à disposition du coffre-fort électronique (Flash info RH + plaquette diffusée avec les bulletins de salaires), pouvez-vous nous préciser s'il sera possible de disposer dans ledit coffre-fort des duplicatas des bulletins de salaire si le salarié a refusé expressément la dématérialisation.

REPONSE DE LA DIRECTION

Comme précisé dans la communication faite aux agents, deux options sont proposées :

- Accepter la dématérialisation de leur fiche de paie avant le 24 octobre et ainsi bénéficier des duplicatas des bulletins de paie depuis janvier 2017
- Refuser la dématérialisation du bulletin de paie, auquel cas aucun historique ne sera proposé.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3776

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – COFFRE-FORT ELECTRONIQUE

Coffre-fort électronique

Dans le Flash info RH relatif à la mise à disposition du coffre-fort électronique, il est indiqué que les codes d'activation seront envoyés par courrier à l'adresse personnelle des salariés n'ayant pas accès à une boîte email professionnelle. En sera-t-il ainsi également pour les personnels en congé maladie ou autres congés, non présents avant le 24 octobre ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Effectivement, les collaborateurs absents de la Caisse des Dépôts pour une durée supérieure à 10 jours à compter du 06 octobre (pour tout motif : maladie, congés...), ou ne disposant pas d'adresse email CDC (personnel mis à disposition...) recevront leur code d'activation par courrier postal à leur domicile.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3777

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – GESTION DU TEMPS

Jour de congés/ arrêt maladie/CET

Si un salarié est en arrêt maladie à la fin de l'année, comment pourra-t-il procéder au transfert de ses jours de congés sur son CET ?

REPONSE DE LA DIRECTION

En fonction de la durée de l'arrêt et sous réserve que l'agent ait été dans l'incapacité de prendre ses jours, une solution de report des congés annuels sur l'exercice suivant est mise en œuvre.

Au-delà de cette règle qui vise à ce que les agents ne perdent pas de congé du fait d'une situation de maladie, les salariés en arrêt maladie désireux de placer des jours sur leur CET peuvent le faire en contactant leur correspondant RH local.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3778

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – HACKATHON

Hackathon management

Dans la revue de presse du 8 septembre 2017, un article des Echos (disponible sur <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-173492-pourquoi-faut-il-hacker-le-management-2112474.php>) indiquait :

« Sur deux jours, aura lieu les 19 et 20 septembre prochain, le premier hackathon interentreprises du management. 150 hackers issus de quinze entreprises, comme Adidas, Banque de France ou la Caisse des Dépôts auront pour mission de réinventer le management en abandonnant, transformant ou inventant des nouvelles pratiques managériales »

Comment ont été désigné les managers de la CDC participant à cet évènement ? Combien sont-ils exactement ? Répartition H/F et par service. Une restitution est-elle prévue par le pôle QVT notamment ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La CDC n'est pas co-organisatrice de l'opération. Il s'agit d'une initiative externe assez classique en la matière.

Ce Hackathon n'est pas une formation. Il s'agit d'un espace de partage d'information et de points de vue sur l'évolution des métiers des SI.

Sur sollicitation de leur hiérarchie, 11 managers - 5 femmes et 6 hommes - de la DSI ont participé à cet évènement (sur environ 150 managers de sociétés très variées).

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3779

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – ESPACES COMMUNS A3

Est-il prévu que les agents chargés de l'entretien nettoient le réfrigérateur ou l'évier des espaces cuisines situés à Austerlitz 3 ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Il est bien prévu que ces installations soient régulièrement nettoyées par les équipes d'entretien.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3780

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – ESPACES COMMUNS A3

Est-il prévu de réaménager l'accès au local vélo à Austerlitz 3 ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le point est aujourd'hui à l'étude.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3781

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – EGALITE PROFESSIONNELLE

Egalité professionnelle femmes/hommes

La DRH a envoyé récemment un mail aux personnes ayant saisi la commission égalité femme homme.

Ce mail a-t-il été envoyé à l'ensemble des collaborateurs ayant saisi cette commission ? Si oui, ayant saisi la commission en 2017 ou également les années antérieures (2016 ? 2015 ?) ? Sinon, sur quels critères se sont basées les RH pour revoir la situation de certains ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le mail a été transmis aux personnels qui ont effectué un recours individuel en 2017 et pour lesquelles la Direction n'a pas encore pu apporter de réponse.

Il n'a pas été transmis aux personnels qui ont reçu une réponse argumentée de la DRH. Les critères retenus pour l'analyse personnalisée de leurs situations sont ceux figurant dans l'accord égalité F/H.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à la fin du premier trimestre 2017, un nouveau dispositif d'identification et de traitement des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes a été présenté aux OS puis adopté.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3782

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – MATT

MATT et carrière longue

Des salariés remplissant les critères carrière longue ayant demandé l'entrée dans le dispositif MATT se voient réclamer par la DRH une attestation de carrière longue CNAV. Or la CNAV ne peut pas fournir ce document avant la date d'égibilité (càd 60 ans), ce qui entraîne un blocage de traitement du dossier.

Merci de nous indiquer quelle est la procédure et les pré-requis pour pouvoir bénéficier de cette disposition.

REPONSE DE LA DIRECTION

Sauf situation particulière à porter à notre connaissance, le service de gestion du temps n'a pas été confronté à cette problématique dans le traitement des demandes réalisées à ce jour.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3783

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – MATT

Merci de nous préciser quelle est la date de dépôt limite des dossiers de demande de MATT pour une entrée dans le dispositif à compter du 1^{er} janvier 2018 (01/12 ou 31/12) ?

REPONSE DE LA DIRECTION

En application de l'accord cadre, la date limite de demande est le 1^{er} décembre. Néanmoins et pour tenir compte du contexte particulier de l'année 2017, une tolérance sera admise jusqu'au 15/12.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3784

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – PCE

Plan de continuité

Y a-t-il obligation pour les salariés de répondre au questionnaire sur le Plan de Continuité ? de communiquer leurs données personnelles (téléphone personnel) ? En effet, dans le questionnaire, la donnée « Téléphone » est obligatoire et certains salariés ont renoncé de ce fait à le remplir, ne souhaitant pas communiquer leur coordonnées tél personnelles et ont été relancées pour répondre à ce questionnaire par deux fois.

REPONSE DE LA DIRECTION

Pour rappel, le questionnaire PCE a fait l'objet d'une présentation aux membres du CHSCT National en GT le 22 mai, d'un flash info (en PJ).

Le questionnaire n'est pas obligatoire. Les questions concernant les téléphones et mail personnels sont facultatives.

Le questionnaire a fait l'objet d'une déclaration auprès du CIL. Les fichiers issus du questionnaire sont conservés dans l'application PRISM PCE (et son secours) qui est en accès limités aux personnes dûment habilitées (RPCA, CPCA et administrateurs de ces SI).

Le management ne disposera des informations que sur activation du PCE sur décision d'une cellule de crise.

Le questionnaire a fait l'objet de relances auprès du personnel de l'EP sachant que les éléments fournis par les agents permettent d'identifier leur connaissance du dispositif et donc de l'améliorer en fonction des réponses obtenues. Pour celles/ceux qui ont mentionné leurs coordonnées personnelles cela donne les moyens de les contacter en cas de crises et de diffuser le plus rapidement les consignes (dont celle consistant à ne pas se rendre sur le lieu habituel de travail). Par ailleurs le questionnaire constitue une sensibilisation à la continuité, ce que les membres du CHSCT avaient demandé lors de la présentation du PCE.

Enfin, il est rappelé que le questionnaire constitue un des objectifs d'intéressement en 2017.

Pour mémoire : le questionnaire PCE s'est appuyé sur celui effectué auprès du personnel de la DFE depuis plusieurs années et sur celui qui fut adressé après la crue de Juin 2016.

Le questionnaire sera annuel et la direction prendra soin d'améliorer encore la lisibilité du caractère facultatif des questions qui le sont.

Le questionnaire fera l'objet d'une restitution en comité des risques EP et en comité des risques métier pour informer/mobiliser le management au PCE.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3786

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – FORMATION

Combien de salariés ont-ils bénéficié de formation(s) via le CPF pour le 1^{er} trimestre 2017 et depuis son entrée en vigueur ? Il nous est remonté que peu de formations sont disponibles dans l'application (gestion par l'Etat).

REPONSE DE LA DIRECTION

Depuis le mois de janvier 2015 : sept demandes de CPF ont été acceptées, deux ont été refusées et une demande à fait l'objet d'une annulation à l'initiative du salarié concerné.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3787

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – GESTION DU TEMPS

Les vacances de Noël étant cette année pour moitié en 2017 et pour moitié sur 2018, les congés 2017 peuvent-ils être consommés sur la première semaine de 2018 ? (Problématique identique à prévoir pour 2018-2019 a priori). Un assouplissement étant plus que souhaitable, quelles règles de report seront appliquées ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le point est en cour d'étude par la DRH et fera l'objet d'une communication prochaine.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3788

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – BSI

Lorsqu'un salarié constate une erreur dans son BSI, comment peut-il remonter l'info auprès des RH ?
Qui peut être saisi ? Comment s'effectue la rectification ?

REPONSE DE LA DIRECTION

D'une façon générale, un mail peut être envoyé directement par le salarié à bsi@caissedesdepots.fr pour signaler l'éventuelle anomalie (inscrit sur le Bsi en dernière page) ; le service en charge du bsi analysera les données ;

Si la donnée erronée provient du SIRH, depuis le 31/12/2016, elle a pu être modifiée ; si tel n'est pas le cas et si l'erreur est avérée, elle sera corrigée, sous réserve des justificatifs éventuels ou de document complémentaire

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 04/10/2017**

QUESTION N° 3789

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA – DEOFF

Le service DEOFF2 a été sollicité pour réaliser des tests sur le progiciel LADRAD. Quel est le but de ces tests ?

Est-il prévu de mettre ce progiciel en production ? Si oui, à quelle échéance ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le projet LAD-RAD vise à intégrer les factures des fournisseurs dans le progiciel AFP par lecture automatique de documents (LAD) et reconnaissance automatique des données (RAD). Le service DEOFF 2 (plateforme d'exécution des dépenses) a été sollicité début 2016 pour contribuer à ce projet, en lien avec la DSI.

Dans un premier temps, 5 collaborateurs de la plateforme de paiement des factures (« key-users ») se sont portés volontaires pour participer à des ateliers de spécifications générales, avec l'éditeur ITESOFT et la DSI, en avril et mai 2016. Dans un second temps, ils ont réalisé 4 séries de tests métiers entre février et septembre 2017. À l'issue des derniers tests, le comité de pilotage - réunissant la CG-DEOF, le secrétariat général, la DSI, ICDC et l'éditeur- a conclu à la nécessité d'un point de situation en vue de se prononcer sur la fiabilité du logiciel et son adéquation aux besoins du métier. Un nouveau copil doit en faire le bilan le 9 octobre prochain.

A ce jour, aucun planning de démarrage n'est établi.